

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAZERES (ARIÈGE)

Nombre de Conseillers en exercice : 27
Présents : 18
Procurations : 2
Votants : 20

N° 2023 6 19

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS le 20 octobre à 18 H 00, le Conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni salle « André TRIGANO, sous la présidence de son Maire, Louis MARETTE.

Date convocation du Conseil Municipal : 13 octobre 2023

Etaient présents :

Mrs BOUSQUET, COTTAVE-CLAUDET, ESTRADE, GOURMANDIN, LABEUR, PORTES, TOURAILLES et ZAMBONI.

Mmes BELMAS, DAGNAC, DESAINT, GUILLEMAT, PONS, RIGAL ROOU et SALOMÉ.

A donné pouvoir :

M. CAPY à M. COTTAVE-CLAUDET

Mme SANEGRE à Mme PONS

Absents excusés :

Mmes BRIQUET-BOISSIÈRE, DARBAS, PITORRE et THIOUX.

Mrs DARDIER, DEJEAN, DELGENES et FONTA.

Secrétaire de séance : Émilie BELMAS

**OBJET : Délégations du conseil municipal au Maire : compte rendu
des décisions prises**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération du Conseil Municipal en date du 28 mai 2020,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

- ↳ **Décision n°2023/023** : concernant la délivrance de la concession funéraire référencée sous le n°G104 pour une durée de 30 ans moyennant le versement d'une somme de 200 € et 25 € des droits de timbre
- ↳ **Décision n°2023/024** : concernant la délivrance de la concession funéraire référencée sous le n°I152 pour une durée de 50 ans moyennant le versement d'une somme de 500 € et 25 € des droits de timbre
- ↳ **Décision n°2023/025** : concernant l'AVENANT 1 du marché de travaux de la rénovation énergétique et accessibilité PMR de la Mairie : Entreprise RESPAUD
- ↳ **Décision n°2023/026** : concernant l'AVENANT 2 du marché de travaux de la rénovation énergétique et accessibilité PMR de la Mairie : Entreprise RESPAUD
- ↳ **Décision n°2023/027** : concernant la délivrance de la concession funéraire référencée sous le n°I153 pour une durée de 50 ans moyennant le versement d'une somme de 500 € et 25 € des droits de timbre
- ↳ **Décision n°2023/028** : concernant l'AVENANT 1 du marché de travaux de la rénovation énergétique et accessibilité PMR de la Mairie : Entreprise AGTHERM

- ↳ **Décision n°2023/029** : concernant les honoraires de l'intervention juridique Habitat dégradé - DL Avocats
- ↳ **Décision n°2023/030** : concernant l'AVENANT 1 du marché de travaux de la rénovation énergétique et accessibilité PMR de la Mairie : Entreprise PLATRERIE LAGRANGE
- ↳ **Décision n°2023/031** : concernant la modification du plan de financement du projet de réalisation d'une passerelle piétonne et cyclable enjambant l'Hers
- ↳ **Décision n°2023/032** : concernant la déclaration de sous-traitance R3S-Marché de travaux de la rénovation énergétique et accessibilité PMR de la Mairie
- ↳ **Décision n°2023/033** : concernant la location d'appartements dans les immeubles communaux Décision de Sortie Association HERISSON BELLOR 47 Rue du Vieux Pont - Ancien Presbytère Catholique Appt N°8
- ↳ **Décision n°2023/034** : concernant la location d'appartements dans les immeubles communaux Décision de Sortie Association HERISSON BELLOR 47 Rue du Vieux Pont - Ancien Presbytère Catholique Appt N°3

**FAIT ET DELIBERE les JOURS MOIS ET AN QUE SUSDIT
Pour copie conforme - au registre sont les signatures
MAZERES, le 23 octobre 2023**

Le Maire,
Louis MARETTE

La secrétaire de Séance,
Émilie BELMAS

